

**Appréciation de la valeur professionnelle**

**Guide de l’évaluateur de l’accompagnant d’élèves en situation de handicap (AESH)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| CRITÈRES D'APPRÉCIATION DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE DES ACCOMPAGNANTS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP | | Questions permettant de renseigner la grille |
| Compétences professionnelles et technicité : | Capacité à contribuer à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation : répond aux besoins identifiés avec technicité et ajuste ses actions | L’AESH participe-t-il à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation de l’élève ?  Participe-t-il aux réunions concernant l’élève, en tant que membre de l’Equipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) ?  Rend-il compte des éventuels décalages entre les besoins exprimés dans le projet (PPS) et les réalités du quotidien ? |
| Volonté de s’informer et de se former | L’AESH montre-t-il un intérêt particulier pour le handicap de l’élève qu’il accompagne ?  L’AESH montre-t-il un intérêt particulier pour d’autres formes de handicap ?  Cherche-t-il des informations sur le sujet ?  Sollicite-t-il une formation afin de mieux accompagner l’élève ? |
| Capacité à exercer un regard critique sur ses actions | L’AESH est-il en capacité d’exercer un regard critique sur ses actions ? |
| Identification et respect des places et rôles de chacun, y compris des partenaires | L’AESH identifie-t-il la place et le rôle de chacun y compris des partenaires de l’école? |
| Qualités d'expression écrite et orale | L’AESH s’exprime-t-il de manière compréhensible pour l’élève ?  Sait-il adapter son langage afin de faciliter la compréhension de l’élève qu’il accompagne ?  Le langage est-il approprié aux caractéristiques de l’élève ?  Est-il capable de mener un échange et d’argumenter ?  L AESH est-il capable de prendre la séance en note de façon correcte et compréhensible ? |
| Contribution à l'activité du service : | Capacité à partager l'information, à transférer les connaissances et à rendre compte | L’AESH partage-t-il avec l’enseignant ses observations dans les domaines suivants : aides apportées, réussites, difficultés, réactions de l’élève accompagné. |
| Capacité à prendre en compte les remarques des enseignants et à respecter leur rôle et place | L’AESH adopte-t-il une attitude favorable à l’écoute et aux échanges avec les enseignants ?  L’AESH prend-il en compte les remarques de l’enseignant afin d’améliorer la prise en charge de l’élève qui lui a été confié ? |
| Dynamisme, rigueur, efficacité et fiabilité | L’AESH mène-t-il ses tâches avec dynamisme et rigueur ?  Fait-il preuve d’efficacité ?  Fait-il preuve d’autonomie ? |
| Sens du service public, conscience professionnelle et discrétion | L’AESH est-il conscient de la confidentialité liée à sa mission ?  Répond-il aux parents sur les points qui le concernent exclusivement ?  Est-il capable de ne pas répondre à la place de l’enseignant sur les questions qui concerne l’apprentissage ?  Rend-t-il compte régulièrement à l’enseignant ? |
| Capacité à respecter l'organisation collective du travail (ponctualité, posture,…) | Répond-il aux exigences de ponctualité et d’assiduité ? |
| Capacités professionnelles et relationnelles : | Autonomie, discernement et sens des initiatives dans l'exercice de ses attributions | Prend-il des initiatives afin d’aider l’élève ?  Attend-il au contraire qu’on lui dise systématiquement comment se comporter ? |
| Respect de l’autonomie de l’élève (ne fait pas à sa place) et établissement d’une relation juste avec lui | Est-il conscient de la nécessité de développer l’autonomie de l’élève ?  Veille-t-il à laisser l’élève faire seul les tâches demandées le plus souvent possible ?  Prend-il l’initiative de se ménager des temps d’observation de l’élève ?  Encourage-t-il l’élève accompagné ? |
| Capacité à travailler en équipe et disponibilité pour le faire | L’AESH participe-t-il à sa mesure au travail d’équipe mis en œuvre dans l’école ?  Fait-il preuve de disponibilité ? |
| Aptitudes relationnelles (avec le public et dans l'environnement professionnel), notamment maîtrise de soi | Adopte-t-il une attitude favorable à l’écoute et aux échanges dans l'environnement professionnel ?  Fait-il preuve de maîtrise de soi dans des situations sensibles ?  Fait-il preuve de distance professionnelle envers l’élève et sa famille ? |

**Formation :** Rappel : Le temps de formation fait partie du temps de travail. Il est pertinent de préciser, le cas échéant, les réticences de l’AESH à participer à des formations.

**Avis sur la manière de servir de l’intéressé(e) :**

Pour le premier degré, si la reconduction du contrat ne s’avère pas souhaitable, l’évaluation et le rapport circonstancié doivent être transmis à l’inspecteur de la circonscription. Pour le second degré, si la reconduction du contrat ne s’avère pas souhaitable, l’évaluation et le rapport circonstancié doivent être transmis à la DSDEN.